

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
CANTON DE DOMONT
COMMUNE DE SAINT-PRIX

DEC 2022/096

**DECISION DU MAIRE
CONTRAT DE LOCATION
DU LOGEMENT COMMUNAL SITUE 59 RUE D'ERMONT
A SAINT-PRIX**

Le Maire de la commune de SAINT-PRIX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 n° 2020-014 décidant de donner délégation à Madame Le Maire de la totalité des dispositions prévues aux articles L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la ville est propriétaire du logement situé au **59 rue d'Ermont à Saint-Prix**.

DECIDE

Article 1 : de signer le contrat de location accordant la jouissance à titre précaire et révocable du logement situé au **59 rue d'Ermont à Saint-Prix**, à **Monsieur Jean-Marc LECLERCQ** du **1^{er} octobre 2022 au 30 juin 2023**.

Article 2 : de fixer le montant du loyer à **650 € (six cent cinquante euros)** et une participation aux charges de **100 € (cent euros)** à compter du **1^{er} octobre 2022**.

Article 3 : La recette correspondante sera imputée à l'article 752 du budget.

Article 3 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois et il en sera rendu compte au prochain Conseil Municipal.

Fait à Saint-Prix, le 27/09/2022

Le Maire,

Céline VILLECOURT

